



DEJIC/CB

OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL APRÈS EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2018

ARRÊTÉ N° DEJIC53-260618
Envoi Préfecture : 26/06/2018
Visa Préfecture : 26/06/2018
Affichage du : 27/06/2018
au : 27/08/2018

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Considérant que 169 fonctionnaires ont bénéficié de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise en application du 1° de l'article 6 du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié précité,
- Considérant dès lors que 84 fonctionnaires peuvent bénéficier de la promotion interne à ce grade après examen professionnel en application du 2° de l'article 6 du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié précité,
- Considérant les dossiers proposés par les autorités territoriales des collectivités affiliées,
- Considérant que les fonctionnaires proposés ont satisfait aux épreuves de l'examen professionnel,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie C dans sa séance du 19 juin 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} juillet 2018, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2018 :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivité(s)
AMINOT Valérie	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'ANGLET
ARRIETA Fabien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE D'URRUGNE
AUDAUX Cyril	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE D'HENDAYE
BERASATEGUI Diochet	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE D'URRUGNE
BOURDEN Sylvain	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE DE BILLÈRE
BREL Arnaud	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	OFFICE 64 DE L'HABITAT
DES ROCHES DU CHASSAY Jean-Michel	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE LESCAR
ETCHEBERRY Mireille	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'ANGLET
FALCOZ Cyrille	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE LESCAR

GARCIA Claudie	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'ANGLET
HURAND Pierre	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE DE BILLÈRE
IBARRA Laurence	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE D'ANGLET
IRAOLA Delphine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE D'HENDAYE
MARTICORENA Yohan	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE D'URRUGNE
MILLET Txomin	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COMMUNE D'HENDAYE
PORTRON Patrick	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNE DE BILLÈRE
VIOLET Didier	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

ARTICLE 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1^{er} juillet 2018. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 26 juin 2018,



LE PRÉSIDENT,

Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 26/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2018

Des Pyrénées-Atlantiques
Boite postale – CS 40609 – 64006 PAU Cedex
Internet : www.cdg-64.fr